

Chambre des Représentants.

(SESSION DE 1874-1875.)

Projet de loi fixant le Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1875.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Jusqu'à présent, les dépenses du corps de la gendarmerie ont toujours été comprises dans le Budget du Département de la Guerre.

Ce corps n'est cependant pas exclusivement militaire; il est placé dans les attributions du Ministre de la Guerre pour ce qui concerne l'organisation, la discipline, etc.; mais le personnel de la gendarmerie est à la disposition du Ministre de l'Intérieur, pour le maintien de l'ordre public, et du Ministre de la Justice, pour l'exercice de la police judiciaire et l'exécution des mandements de justice.

Le Gouvernement a récemment examiné cette question, et il a pris la résolution de proposer à la Législature de détacher les dépenses du corps de la gendarmerie du Budget du Ministère de la Guerre, et d'établir, pour ces dépenses, un Budget spécial, qui sera présenté par les Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice.

Le projet de loi ci-annexé a pour but de mettre cette mesure à exécution à partir de l'année prochaine.

L'organisation de la gendarmerie, le recrutement, l'avancement, l'instruction et la discipline du personnel, ainsi que la gestion du Budget spécial de ce corps, continueront, comme par le passé, à rentrer dans les attributions du Ministre de la Guerre.

Vous remarquerez, Messieurs, que ce Budget comporte une différence en plus de 217,295 francs sur le crédit qui a été alloué pour le service de la gendarmerie pendant l'année 1874.

Cette augmentation de dépenses résulte de l'extension proposée pour le personnel de la gendarmerie, comme il suit :

2 lieutenants,	}	4 officiers.
2 sous-lieutenants,		
12 maréchaux des logis à pied.	}	135 sous-officiers, brigadiers et gendarmes.
7 brigadiers à cheval.		
29 — à pied,		
30 gendarmes à cheval,		
37 — à pied,	}	

L'effectif que ce projet donnera au corps de la gendarmerie permettra d'établir de nouvelles brigades dans quelques localités qui en sont actuellement dépourvues, de renforcer le personnel des brigades placées dans plusieurs centres populeux, et enfin, de mettre à exécution l'arrêté royal du 18 octobre courant, n° 3618, qui a réglé, conformément à l'article 89 de la loi sur la milice, les mesures à prendre pour le rappel des hommes en congé illimité.

Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir faire de ce projet de loi l'objet de vos plus prochaines délibérations.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de *deux millions sept cent quarante-cinq mille francs* (2,745,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 27 octobre 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur.

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

LITTE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
			DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	GENDARMERIE. a)			
	EFFECTIF.			
	NOMMÉS. CHEVAUX.			
	50	64		
	1,681	1,118		
	1,731	1,182		
	Traitement, solde et accessoires.			
	Officiers de tous grades fr. 194,273 75			
	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,920,867 25			
	TOTAL. 2,115,141 »			
a.	Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 »			
	TOTAL. 2,142,141 »			
	A DÉDUIRE, pour vacances et congés 7,141 »			
	2,135,000 »			
	Fourrages.			
	23,360 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 50,368 »			
	101,835 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 25 c. 127,293 75			
b.	506,235 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 10 c. 556,858 50			
	TOTAL. 404,520 25			
	A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 7,520 50			
	486,009 95			
	Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
	565 gendarmes à pied, à 1 franc 565 »		2,745,000 »	
c.	1,118 — à cheval, à 2 francs 2,236 »			
	1,681		2,799 »	
	Casernement des hommes.			
d.	613,565 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. 30,678 25			
	Casernement des chevaux.			
e.	408,070 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. 16,322 80			
	Dépenses diverses.			
f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 58,000 »			
g.	Moyens de transport aux troupes en marche 200 »			
h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 15,000 »			
	TOTAL DU BUDGET. fr.		2,745,000 »	

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après: Officiers.																																																																																																									
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRISTEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Colonel</td><td>1,095</td><td>10,000 »</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>750</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,190</td><td>6,600 »</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>730</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>»</td><td>3,400 »</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>5,110</td><td>5,500 »</td><td>38,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,400</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>11</td><td>»</td><td>11</td><td>Lieutenants</td><td>4,015</td><td>3,280 »</td><td>35,750 »</td></tr><tr><td>22</td><td>»</td><td>22</td><td>Sous-lieutenants</td><td>8,030</td><td>2,800 »</td><td>61,600 »</td></tr><tr><td>48</td><td>2</td><td>64</td><td></td><td>23,360</td><td></td><td>195,250 »</td></tr><tr><td>50</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td><td>976 25</td></tr><tr><td colspan="6">RESTE fr.</td><td>104,275 75</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRISTEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,400	4,700 »	9,400 »	11	»	11	Lieutenants	4,015	3,280 »	35,750 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,800 »	61,600 »	48	2	64		23,360		195,250 »	50							A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.						976 25	RESTE fr.						104,275 75
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRISTEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																							
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																							
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,400	4,700 »	9,400 »																																																																																																							
11	»	11	Lieutenants	4,015	3,280 »	35,750 »																																																																																																							
22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,800 »	61,600 »																																																																																																							
48	2	64		23,360		195,250 »																																																																																																							
50																																																																																																													
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.						976 25																																																																																																							
RESTE fr.						104,275 75																																																																																																							
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																									
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th>SOLDE</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><th></th><th></th><th></th><th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th><th>de fourrages.</th><th>journalière.</th><th></th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs . .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Maréchaux des logis à cheval.</td><td>22,630</td><td>22,630</td><td>3 90</td><td>88,257 »</td></tr><tr><td>30</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>10,950</td><td>»</td><td>3 10</td><td>33,945 »</td></tr><tr><td>146</td><td>146</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>53,290</td><td>53,290</td><td>3 60</td><td>191,844 »</td></tr><tr><td>77</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>28,105</td><td>»</td><td>2 90</td><td>81,801 50</td></tr><tr><td>897</td><td>897</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>327,405</td><td>327,405</td><td>3 25</td><td>1,064,066 25</td></tr><tr><td>456</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>160,440</td><td>»</td><td>2 65</td><td>441,066 »</td></tr><tr><td>1,681</td><td>1,118</td><td></td><td>643,565</td><td>408,070</td><td></td><td>1,920,867 25</td></tr><tr><td colspan="6">A AJOUTER: Chevaux d'officier.</td><td>23,300</td></tr><tr><td colspan="6">TOTAL GÉNÉRAL.</td><td>431,430</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.		4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs . .	3,285	3,285	4 10	13,468 50	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	3 90	88,257 »	30	»	— — à pied	10,950	»	3 10	33,945 »	146	146	Brigadiers à cheval.	53,290	53,290	3 60	191,844 »	77	»	— à pied	28,105	»	2 90	81,801 50	897	897	Gendarmes à cheval	327,405	327,405	3 25	1,064,066 25	456	»	— à pied	160,440	»	2 65	441,066 »	1,681	1,118		643,565	408,070		1,920,867 25	A AJOUTER: Chevaux d'officier.						23,300	TOTAL GÉNÉRAL.						431,430														
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.																																																																																																							
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.																																																																																																								
4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs . .	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	3 90	88,257 »																																																																																																							
30	»	— — à pied	10,950	»	3 10	33,945 »																																																																																																							
146	146	Brigadiers à cheval.	53,290	53,290	3 60	191,844 »																																																																																																							
77	»	— à pied	28,105	»	2 90	81,801 50																																																																																																							
897	897	Gendarmes à cheval	327,405	327,405	3 25	1,064,066 25																																																																																																							
456	»	— à pied	160,440	»	2 65	441,066 »																																																																																																							
1,681	1,118		643,565	408,070		1,920,867 25																																																																																																							
A AJOUTER: Chevaux d'officier.						23,300																																																																																																							
TOTAL GÉNÉRAL.						431,430																																																																																																							
2,745,000	2,527,705	217,295	»																																																																																																										
2,745,000	2,527,705	217,295	»																																																																																																										